

PAR COURRIEL

Québec, le 22 avril 2024

Monsieur Éric Gagné
Directeur des travaux publics
Municipalité de Tadoussac
eric.gagne@tadoussac.com



INFORMER

Objet : Projet de création du parc national des Dunes-de-Tadoussac – Questions complémentaires – DQ7



CONSULTER

Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements complémentaires.



ENQUÊTER

Veuillez trouver, annexées à la présente, des questions dont nous souhaitons grandement recevoir les réponses d'ici le **24 avril 2024 à 16h** prochain compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, bien vouloir reprendre le libellé de chaque question avant d'y ajouter votre réponse.



AVISER

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Mathieu Giroux
Coordonnateur du secrétariat de la commission

p. j. : Questions

c. c. : Marie-France Bélanger, Directrice du développement

1. Veuillez fournir une carte du zonage des terrains situés en périphérie du territoire projeté pour le parc national des Dunes-de-Tadoussac, ainsi que la description des activités autorisées dans ces zones.

2. Concernant la portion du chemin du Moulin-à-Baude qui est la propriété de la Municipalité de Village de Tadoussac, il est indiqué dans le Document d'information que : « Il est proposé que la portion du chemin qui traverse le parc national soit incluse dans la limite du parc national » (PR3, p. 7). Y a-t-il un transfert de propriété à faire et où en est la démarche?

3. Où s'installent actuellement les gens avec des véhicules récréatifs qui visitent le Village?

4. Y a-t-il présentement ou y aura-t-il éventuellement un accès public pour se rendre à la plage au pied des terrasses marines sans passer par le parc? Si oui, où se trouvera-t-il? Cet accès sera-t-il limité aux piétons?

5. Le site web de la municipalité présente une Politique environnementale 2020-2030. Cette politique est-elle assortie d'un plan d'action et/ou d'indicateurs et de cibles? Si oui, veuillez les fournir.

6. Advenant la création du parc national :

- a) Quels sont les avantages et les bénéfices qui en découleraient pour Tadoussac?
- b) Quels sont les désavantages qui en découleraient ou pourraient en découler?
- c) Le projet aurait-il des répercussions sur les efforts et actions de la municipalité en matière de biodiversité et d'environnement? Lesquelles?